

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 27 OCTOBRE 2023**

L'AN 2023, le 27 OCTOBRE, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal, 1 Place Jacques de Troyes, à Laon.

Etaient présents : MM. GRZEZICZAK, Président, RAMPENBERG, Vice-Président.  
MM. DELHAYE et EUGENE, Mme DIVE, MM. GERVOIS et LEBEAU, Mme LETOT-DURANDE,  
MM. LIEZ et LINIER, Mmes MARICOT, M'SAKNI et PASSEMART, M. PERROU, Mmes PLATRIER, et  
VARLET-CHENOT, M. VERDEZ, Mme VIOLET, Administrateurs.

M. ROYER, Directeur Départemental des Territoires, représentant M. le Préfet.

Pouvoirs : Mme BODIOT, Administrateur, à M. VERDEZ  
M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK  
Mme FRICHET, Administrateur, à M. GRZEZICZAK  
M. LEFEVRE, Administrateur, à M. DELHAYE  
M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPENBERG  
Mme RIBEIRO, Administrateur, à M. RAMPENBERG.

Excusés : MM. BESANÇON et LE NY, Administrateurs.  
M. KALLEL, Secrétaire du CSE de l'Opal.  
M. MONFORT, Commissaire aux Comptes.

Absent : M. THUREAU, Administrateur.

Assistés de : MM. MEGE, Directeur Général, EUZEN, Directeur Général Adjoint.  
Mme PLANCKAERT, MM. BASSET, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs de Service.  
Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.

La séance est ouverte à 8 h 30.

**ORDRE DU JOUR**

**CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

GrandSoyssons Agglomération et l'OPAL décident, par la présente convention, de fixer les conditions de leur partenariat dans le domaine de la production de logements locatifs sociaux.

GrandSoyssons Agglomération est délégataire des aides et financements du logement locatif social (LLS).

A ce titre, il y a lieu de signer la convention d'objectifs sur la programmation LLS 2023.

Les orientations de cette programmation sont :

- l'exigence de meilleure répartition géographique
- l'exigence de mixité sociale et de qualité de service aux habitants
- l'intérêt d'une démarche environnementale
- l'intérêt de l'insertion par l'emploi

Cette convention précise également la participation financière de GrandSoissons Agglomération pour la construction de logements locatifs sociaux sur les opérations ci-dessous.

L'OPH de l'Aisne s'engage à réaliser les opérations, annexées à la présente délibération (Annexe 1), agréées sur les années 2021, 2022 et 2023.

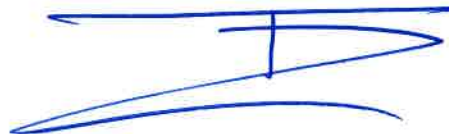
GrandSoissons Agglomération s'engage à financer les opérations suivant les modalités et les montants indiqués dans le tableau joint en annexe (annexe 2).

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer la convention correspondante.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.



### ANNEXE I A LA DELIBERATION

Opération		Nombre de logements	Type de financement	Type d'opération	Commentaire
Soissons	Boulevard Bara / Dumas	11	PLUS	Collectif	CF accord convention NPNRU du 16 octobre 2019 et avenant de 2023
		17	PLAI		
Billy-sur-Aisne	Rue Voisin	4	PLUS	Individuel	Hors ANRU
		4	PLUS		CF avenant à la convention NPNRU de 2023
		5	PLAI		CF avenant à la convention NPNRU de 2023
Soissons	Ilot Hugo Martin Boulevard Victor Hugo	16	PLS	Collectif	CF convention NPNRU
Soissons	Place Lamartine / Marcotte	13	PLS	Collectif	CF convention NPNRU
Cuffies	Résidence Etudiante Tranche 2	98	PLS	Collectif	
Cuffies	Résidence Etudiante Tranche 3	101	PLS	Collectif	
Soissons	Résidence Etudiante Gare	50	PLS	Collectif	

## ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

Opération	Type de financement	Nombre de logements	Plafond de la participation **	Montant prévisionnel TTC de l'opération*	Montant maximum de la subvention de GrandSoissons Agglomération
Soissons Boulevard Bara / Dumas	PLUS	11	CF convention NPNRU de 2019 et avenant de 2023	1 633 423 €	108 570 €
	PLAI	17	CF convention NPNRU de 2019 et avenant de 2023	2 240 108 €	
Billy-sur-Aisne Rue de Voisin	PLUS	4	3 500€ par logement	746 216 €	14 000 €
	PLUS	4	CF avenant à la convention NPNRU de 2023	746 216 €	14 000 €
	PLAI	5	CF avenant à la convention NPNRU de 2023	895 667 €	25 000 €
Soissons Ilot Hugo Martin Boulevard Victor Hugo	PLS	16	Opération inscrite dans la convention NPNRU de 2019, mais non financée par l'ANRU	2 485 075 €	Pas de subvention GrandSoissons
Soissons Place Lamartine / Marcotte	PLS	13	Opération inscrite dans la convention NPNRU de 2019, mais non financée par l'ANRU	1 688 029 €	Pas de subvention GrandSoissons
Cuffies Résidence étudiante Tranche 2	PLS	98	Pas de participation	7 206 903 €	0 €
Cuffies Résidence étudiante Tranche 3	PLS	101	Pas de participation	7 500 000 €	0 €
Soissons Résidence Etudiante Gare	PLS	50	2 000 € par logement	7 500 000 €	100 000 €

## Acte à classer

**CA-3962**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	<b>&gt; AR reçu &lt;</b>	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-11-08T11-29-59.01 ( MI248687591 )

**Identifiant unique de l'acte :** 002-423119395-20231027-CA-3962-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Convention d'objectifs pour la construction de logements sociaux

**Date de décision :** 27/10/2023



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

**Acte :** [N. 3962 - CONVENTION  
D'OBJECTIFS POUR LA  
CONSTRUCTION DE LOGTS LOC  
SOCIAUX.PDF](#)

**Multicanal :** Non

**Groupe émetteur de l'acte :** TOUS

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 08/11/23 à 11:29

Par [HERMI Farida](#)

**Transmis**

Date 08/11/23 à 11:29

Par [HERMI Farida](#)

**Accusé de réception**

Date 08/11/23 à 11:35